

### SEP 34, vivre avec la sclérose en plaques

SEP 34 agit auprès de personnes concernées par la sclérose en plaques (malades, proches, sympathisants). Sa priorité est l'information, la communication, favoriser le bien être, entre personnes atteintes de SEP suivant un engagement éthique et responsable.

#### Les principes Éthiques de SEP 34 :

- **Sep 34 agit dans le respect** de la personne atteinte de SEP. Elle s'engage à accueillir toute personne sans discrimination (sociale, ethnique, confessionnelle, de genre). Chacun peut s'exprimer librement et égalitairement.
- **Sep 34 est** apolitique et non-confessionnelle, son action est impartiale
- **Indépendance** : dans le respect des lois, SEP 34 veille à s'affranchir de tout pouvoir, de toute influence et de toute ingérence dans ses actions.
- **Transparence** : Sep 34 s'engage à communiquer une information globale, claire et cohérente sur l'ensemble de ses activités.

#### Association de personnes atteintes de SEP, les bénévoles

- **S'engagent à respecter les principes éthiques de l'association,**
  - **Ne communiqueront en aucun cas sur les traitements et n'interviendront pas dans les choix proposés par les neurologues**
  - Feront preuve d'une parfaite probité, en toutes circonstances, que ce soit dans l'association ou en dehors.
  - S'efforceront de participer activement à la vie de l'association et d'œuvrer à la réalisation de son objet
  - S'abstiendront de porter atteinte d'une quelconque façon à la réputation, à l'image et aux intérêts de l'association et des autres membres
  - Respecteront strictement la confidentialité des informations non-publiques dont ils pourront avoir connaissance au sujet de l'association et des autres membres.
  - Ne divulgueront pas les coordonnées des autres membres et de leurs représentants et ne les utiliseront pas pour des finalités étrangères à l'objet de l'association. Ils s'engagent en particulier à ne pas en faire une quelconque utilisation commerciale et à ne pas les utiliser ou permettre leur utilisation à des fins de prospection et de démarchage
  - N'agiront pas et ne s'exprimeront pas au nom de l'association sans habilitation expresse et écrite du président ou du conseil d'administration. Toutes décisions ou interventions au nom de SEP34 seront étudiées et validées par le bureau. La responsabilité de SEP34 ne pourra être engagée dans une action si sa Présidente n'en a pas donné son autorisation écrite.
- **C'est dans la convivialité, le partage, la bienveillance, l'honnêteté, l'intégrité et la sérénité que les membres de SEP34 devront échanger et garantir le respect de l'autre dans son intimité, ses croyances, ses aspirations et ses différences.** Les membres et leurs représentants prendront toutes les mesures appropriées pour prévenir et empêcher tout conflit d'intérêts. Les membres informeront dans les meilleurs délais le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts éventuel et généralement de toute difficulté qui pourrait survenir en relation avec l'association.